

RÈGLEMENT 2021 : DEMANDE D'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (V.A.E.)

L'aide accordée est fixée à 10% du prix d'achat TTC du V.A.E. neuf ou d'occasion sous garantie, dans la limite de 100 €.

Conditions d'accès :

- Le demandeur est, à l'exclusion de toute autre personne, une personne physique majeure résidant sur le territoire de l'île d'Oléron (résidence principale).
- **Une seule subvention est accordée par foyer pendant cinq ans. Le demandeur ne doit donc pas faire partie d'un foyer ayant déjà bénéficié de cette aide il y a cinq ans ou moins.**
- S'engager à utiliser le vélo également comme moyen de locomotion utilitaire (trajets *domicile* ↔ *travail*, courses, ...), non pas uniquement pour un usage dit de « promenade ».

Conditions d'attribution :

- Le V.A.E. doit être acheté entre le 1^{er} Janvier 2021 et le 31 décembre 2021 chez un vendeur-réparateur de cycles oléronais ayant un service sur place de réparation de cycles ou d'un vendeur oléronais disposant d'un atelier de maintenance sur l'île et d'un service après-vente à moins de 50 km de l'île d'Oléron,
- Le V.A.E. doit être neuf ou d'occasion sous garantie, équipé de batteries sans plomb et conforme à la réglementation en vigueur (*normes EN 14.764 et EN 15.194 : moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatts dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint la vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler*). Un certificat d'homologation correspondant est exigé.
- Le marquage antivol (type Bicycode ou l'étiquette soudée et sécurisée Recobike) est fortement recommandé pour les vélos neufs et d'occasion. Si ce numéro existe, il sera indiqué sur la facture.
- La demande d'aide doit être formulée dans les trois mois suivant la date de facturation du cycle.
- **Les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique seront satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires de l'année en cours réservés à cette opération.**

Pièces à joindre :

- Formulaire d'engagement et attestation sur l'honneur signés,
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, taxe d'habitation, facture des Ordures ménagères, ...) au nom du demandeur,
- Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur,
- Copie de la facture d'achat acquittée, ou la facture et le ticket de caisse, du VAE avec mentionnés : nom, prénom et adresse du demandeur, nom et n° SIRET de l'entreprise, références et prix TTC du vélo, le numéro de marquage antivol si existant,
- Certificat d'homologation française du vélo (à demander au vendeur-réparateur).